

Paris, le 31.12.20 004184 CM

—  
*Le Ministre*  
—

Madame la Députée,

Vous avez appelé mon attention sur la situation des membres du Falun Gong et sur la défense de la liberté d'expression en Chine.

La France est extrêmement vigilante quant aux allégations de crimes graves dont les membres de l'organisation Falun Gong seraient victimes en Chine.

La France entend continuer ses efforts en faveur du respect par la Chine des droits et des libertés fondamentaux. A chaque rencontre bilatérale, la France fait ainsi part aux autorités chinoises de sa préoccupation et appelle au respect de ces droits et libertés. Avec nos partenaires européens, de manière constante, notre pays appelle l'attention de la Chine sur la nécessité de permettre une plus grande liberté d'expression et d'édifier un véritable État de droit en Chine. Ces messages sont notamment transmis dans le cadre du dialogue entre l'Union européenne et la Chine sur les droits de l'Homme, ainsi qu'au Conseil des droits de l'Homme, où la France et l'Union européenne rappellent de manière régulière et publique leur préoccupation persistante s'agissant de la situation en la matière en Chine. J'ai moi-même eu l'occasion de signaler nos graves préoccupations lors de mon dernier entretien avec le Conseiller des affaires d'Etat Wang Yi le 20 novembre dernier.

Soyez assurée que nous continuerons de suivre de près la situation des pratiquants du Falun Gong en Chine et la question du respect de leurs droits fondamentaux.

Je vous prie de croire, Madame la Députée, à l'expression de mes respectueux hommages.

*M. Le Drian*

→  
Jean-Yves LE DRIAN

Madame Lise MAGNIER  
Députée de la Marne  
Assemblée nationale  
126 rue de l'Université  
75355 PARIS Cedex 07 SP